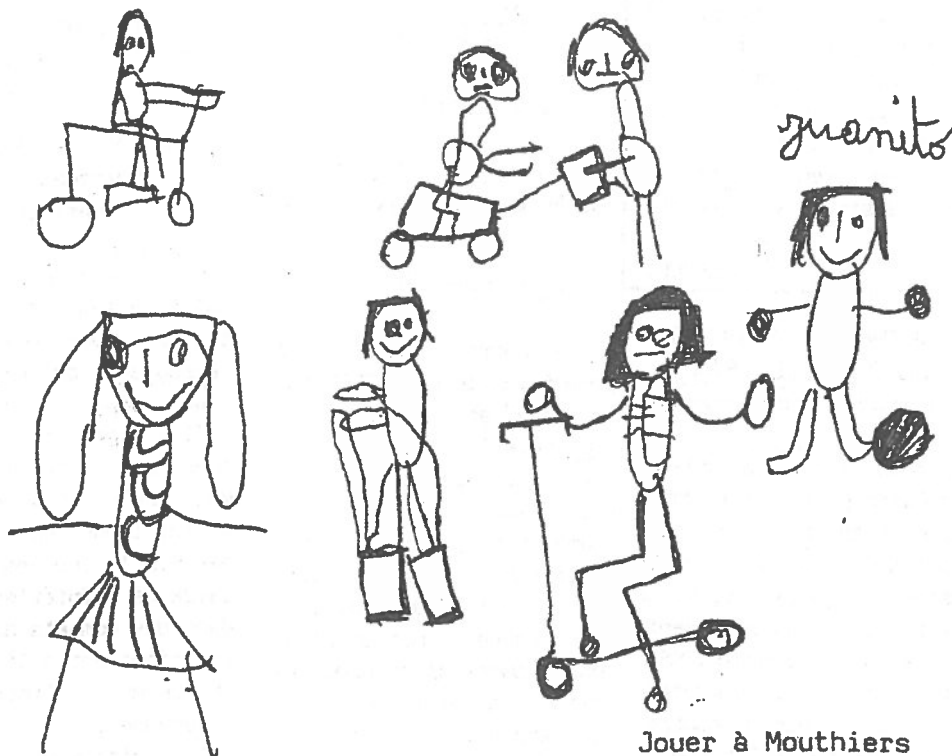


SEPTEMBRE 85

VIVRE

A



Jouer à Mouthiers

MOUTHIERS-SUR-BOEME

LE MOT DU MAIRE

=====

Tout d'abord, j'espère que les vacances auront permis à chacune et à chacun d'entre vous de bien se reposer.

Traditionnellement, l'été permet à l'équipe municipale de réaliser un certain nombre de travaux, c'est ainsi que nos employés municipaux, ont retouché la façade EST de la salle polyvalente, en remplaçant les bardages plastiques par un mur plus solide et isolant, tant thermiquement que phoniquement.

Au groupe scolaire, les sanitaires garçons ont été réduits pour réaliser une salle informatique et accueillir le matériel qui sera fourni gratuitement à la commune par l'Etat.

Nous aurons à votre disposition un réseau (six ordinateurs familiaux reliés à un ordinateur professionnel, un téléviseur, cinq moniteurs et une imprimante)

Ce matériel sera utilisé par les enseignants qui ont bien voulu se former pendant les vacances.

D'autre part, il est possible de mettre à la disposition du public cette salle informatique sous certaines conditions.

C'est ainsi qu'un club informatique pour les non-scolaires pourrait être créé et permettre d'initier tous les intéressés (artisans, commerçants et agriculteurs) à ces nouvelles techniques. Bien entendu, il faut que cela corresponde à une demande, donc à un besoin exprimé. (Affaire à suivre)

Toujours pendant ces deux mois, nous avons préparé l'installation de la nouvelle chaudière à plaquettes pour le groupe scolaire. Celle-ci est en cours de montage.

-La cuisine du restaurant scolaire est en cours de réaménagement.

-Le deuxième terrain de football est en cours d'aménagement.

-Divers travaux de réfection de revêtement ont été réalisés par les services de l'équipement.

-Enfin, et ce n'est pas le moindre travail, le projet de construction du foyer résidence pour personnes âgées a avancé d'un cran. En effet l'Architecte a été choisi par l'office départemental des H.L.M.. Il s'agit de M. BROUET. Celui-ci a déjà réalisé le foyer de LIGNIERES-SONNEVILLE. La photographie des plans est visible à la Mairie. Le calendrier est ainsi respecté. Le commencement des travaux est toujours prévu pour le début de l'année prochaine.

Vous le voyez le travail ne s'arrête pas au mois d'août à MOUTHIERS.

Enfin, en vous souhaitant une bonne rentrée à tous, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle Directrice Mme RATEAU, qui vient de TOUVERAC. Je suis certain que vous saurez l'accueillir comme il convient.

LETTRE DE MADAME TRIGEAUD

=====

Au moment de quitter MOUTHIERS, je vois avec nostalgie tous les visages des enfants qui se sont succédés dans l'école au cours de ces douze dernières années passées avec vous.

Douze années jalonnées de quelques difficultés bien sûr, mais surtout remplies de contacts enrichissants et d'amitiés, concrétisés par toutes les gentilles attentions dont j'ai été l'objet, et par la chaleureuse présence de tous.

Je remercie bien sincèrement la Municipalité, l'Association des Parents d'élèves, les Donneurs de Sang, le Club du 3ème âge, Les Enseignants, le Personnel Communal ainsi que mes élèves et leurs parents.

Merci aussi au groupe des élèves des années 1974-75 qui m'ont fait l'agréable surprise d'une visite et d'un cadeau.

C'est avec un petit pincement au coeur, que je quitte MOUTHIER, mais la Dordogne étant toute proche de la Charente, j'espère bien que j'aurai le plaisir de vous revoir.

Y. TRIGEAUD.

DISCOURS

du 25 août 1985

DE M. LE MAIRE
AU MONUMENT AUX MORTS

Je voudrais tout d'abord remercier le Dr DECRESSAC, qui a 90 ans a bien voulu se souvenir pour nous.

Je voudrais également vous dire simplement combien nous devons nous attacher à ne pas oublier.

Il y a 15 jours, avec mon épouse et mes enfants, nous sommes allés nous incliner devant le mémorial du camp de concentration de DACHAU.

Devant l'horreur, mes enfants ont inscrit dans leur mémoire ces deux inscriptions que la communauté internationale a voulu graver dans le marbre : "Celui qui ne se souvient pas du passé se condamne à le revivre." et enfin ces simples mots en lettres noires : "Plus jamais"

DISCOURS DU Dr DECRESSAC

Monsieur Le Maire
Mesdames
Chers camarades

Une fois de plus, nous voici rassemblés sur ce plateau, pour commémorer le souvenir du 24 août 1944.

Il y a donc 41 ans, aujourd'hui, que TORSAC, MOUTHIER et FOUQUEBRUNE, virent tomber nos camarades F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur) dans des combats qui contribuèrent à libérer ANGOULEME des troupes Allemandes.

Je visitais un malade, non loin d'ici, lorsque vers 16 heures, j'entendis une vive fusillade et une explosion...

Une troupe d'F.F.I., arrivée sur le plateau, attaque un petit poste allemand...

Mais au même moment, un convoi d'allemands s'arrête en gare... arme au poing, il déferle sur la voie et dans le bourg, ce

qui oblige les Français à remonter sur le plateau.

Quatre F.F.I. sont tués :
PELLETERAUD-VILLENEUVE
DEVEAUREX
DEVARD
FERMIGIER

Trois civils qui accourent pour porter secours aux blessés, sont abattus :
VINCENT
THOMAS
DUPRES, et un quatrième :
EESCHEMINOT BESSE.

Celui-ci se reposait sur son lit, près de la gare, après une nuit de travail... Le malheureux avait oublié d'ôter ses chaussures... Les allemands le voient, le prennent pour un maquisard et l'emmenent... Nous le retrouverons mort, abattu au cimetière.

...Journée atroce qui reste gravée dans tous les coeurs et dans toutes les mémoires !

Et 41 ans plus tard, nous revenons nous recueillir, ici, car nous n'oublierons jamais ces "Braves" qui ont tout sacrifié pour que la FRANCE vive !

JOURNEE DU SOUVENIR du 24 août 1944

Après la messe animée par la Fanfare de LA COURONNE, le cortège comprenant les anciens combattants, M. Le Maire de FOUQUEBRUNE, M. Le Maire de TORSAC représenté, M. Le Maire de MOUTHIER et les conseillers municipaux, ainsi que de nombreux habitants de la Commune, s'est rendu au Monument de Chez Bâty.

M. le Dr DECRESSAC et M. Le Maire ont prononcé un discours avant qu'un vin d'honneur soit servi dans la salle polyvalente.

M. POITEVIN, Maire de RUELLE et Président de la R.A.C. a bien voulu prononcer une allocution de remerciement aux participants.

scolaire avec le personnel communal titulaire du Brevet d' Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Du matériel, des jeux, des activités sont proposés aux enfants.

Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

-Garderie des jours de classe : 121 F. par mois, 96 F. par mois et par enfant si 2 enfants de la même famille fréquentent la garderie.

12 F. par jour pour un enfant la fréquentant exceptionnellement.

-Centre de Loisirs du mercredi : 30 F. par mercredi, 24 F. par mercredi et par enfant si 2 enfants de la même famille fréquentent le Centre.

Ces tarifs sont divisés par deux pour une fréquen-

tation à mi-temps.

Inscription auprès des animateurs pendant les heures de garderie ou de Centre de Loisirs.

ASSOCIATION "DANSE SUR BOEME"

Compte-rendu de la
réunion du 28 juin 85

Le bilan moral avec toutes les activités de l'année et le bilan financier ont été retracés.

Les intervenants ont été remerciés et félicités pour le spectacle qu'ils nous ont présenté pour clôturer cette année très positive.

Renouvellement du bureau par tiers, ont été élues :
Présidente : Catherine BOYÉ

Vice-Présidente :
Françoise VIGNAUD

Trésorières : Sylvie BREGEAS, Jocelyne LACHAISE,,
Martine SOULAT.

Secrétaires : Sylvie BOUSSEAU, Cécile FORGERON,
Véronique GANNE.

Membres actifs : Mmes CLEMENT, COHEN, JAMBON,
LANDRI, MAROT, RIVET et
M. PORTE.

Les inscriptions et renseignements seront pris à la Mairie, la semaine de la Rentrée scolaire.

-Classique : à partir de 7 ans.

-Contemporain : à partir de la grande section en maternelle.

-Jazz : à partir de 12 ans.

Les cours sont également ouverts aux adultes.

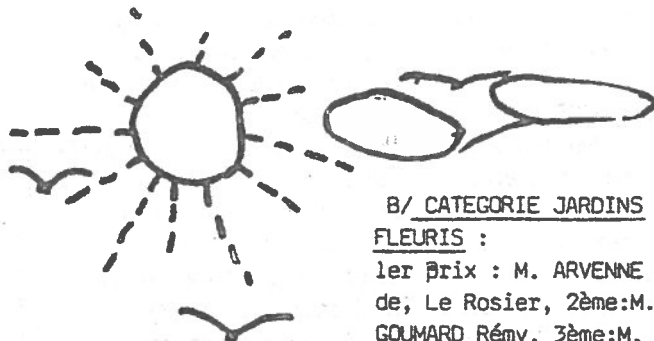
GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

La Rentrée approche... Aussi est-il rappelé à toutes les familles, et en particulier à celles qui sont nouvellement installées dans notre commune, qu'elles ont la possibilité de faire garder leurs enfants avant la classe (sauf le samedi) à partir de 7 heures et après la classe jusqu'à 19 heures ainsi que le mercredi toute la journée de 7 heures à 19 heures.

Les enfants peuvent bénéficier de ces services pendant les seuls jours ou périodes vous concernant.

Garderie et Centre de Loisirs du mercredi fonctionnent dans le restaurant

RESULTATS DES CONCOURS DE FLEURISSEMENT



1°) CONCOURS DEPARTEMENTAL

Catégorie "Murs et fenêtres" : 1er prix, M. CHAGNAUD Roland.
Catégorie "Balcons et Terrasses" : 2ème prix M. LAMAZIERES.
Catégories "Jardins" : 6ème prix, M. LHOMME.



2°) CONCOURS COMMUNAL

Le jury, qui a parcouru la commune le 20 juillet a noté un plus grand nombre de jardins fleuris et de très belles réalisations.

Par contre le fleurissement des maisons ne semble pas avoir progressé par rapport à l'an dernier.



A/ CATEGORIE MAISONS FLEURIES :

1er prix : M. CHAGNAUD Roland, les Reigniers,
2ème : M. LUCAS Maxime,
La Bussière, 3ème : M. BREGEAS Régis, 4ème : M. TRIAUD, 5ème : M. THEBAULT
6ème : M. DESRIAUD, 7ème M. LUCAS Jean-Maxime,
8ème EX : M. NOMPEX Daniel, M. BOISSARD, 10ème :

M. BONNET René, 11ème Mme LAFARGE Gabrielle, 12ème EX : Mme DEDIEU Lydie, M. LAMAZIERES, Mme THOMAS Andrée, 15ème EX : Melle RIVET Jeannette, Mme CHIRON Irène, M. NICOLEAU Marcelin, 18ème EX M. DECLIDE, M. CHARDAC, 20ème EX : M. SIMONET, M. CLAPAUD Georges M. RAFFENAUD, 23ème EX : M. CLERFEUILLE, M. SAUVET Serge, 25ème : M. PONCABARRE.

Le jury a aussi remarqué le fleurissement des maisons des personnes suivantes, classées par ordre alphabétique :

MM. AIRAULT, BASLAND Michel
Mme BEAUFORT, MM. BENNACEUR BREGIER, CHABOUSSIE, CHAGNAUD Adrien, CHIRON James, CHIRON René, CHOTARD, DAVID DEBAUD, DEVIET, Mmes DEDIEU Jeanne, DELAGE, MM. DENAUD, DENEPOUX René, DESSIRIEIX Georges, DUCLAUD, Mmes FABRE, FORGERON Suzanne, Melle GINET, MM. GONCALVES, GOREAU, GOUET, GUIDERT, JEAN-LOUIS, Mme JOBIT Marguerite, MM. LAGRIVE, LEININGER, LIMERAT, MARCHASSE, MAUTRE Jean-Pierre MILAN J-Michel, MILLET, MONGALVY, Mme MOREAU Yvonne, MM. NADJI, PICHON, ROBIN, Mmes ROZE, SARRAZIN, MM. SAVIN Roger, SAVIN Guy, Mme SCHLEITER.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (11 juillet 85)

=====

Lors de la réunion du Conseil Municipal de nombreux problèmes ont été évoqués.

SALLE POLYVALENTE :

Des travaux s'avèrent nécessaires, la DDASS ayant interdit, à la suite de

plaintes causées par le bruit, l'utilisation de la salle polyvalente en l'état. A ces travaux, s'ajoutera l'aménagement d'une entrée et d'une salle de projection.

Un dossier global sera déposé, mais les travaux seront exécutés en deux tranches et en fonction des possibilités de financement.

B/ CATEGORIE JARDINS

FLEURIS :

1er prix : M. ARVENNE Claude, Le Rosier, 2ème: M. GOMARD Rémy, 3ème: M. GLAPIER, 4ème: M. DUBOIS Michel, 5ème: Mme MARTYNET, 6ème: M. LHOMME, 7ème EX : M. HITIER et M. HERAUD, 9ème: Mme FRADET, 10ème EX : M. PELLET Jean et M. MULARCZYCK, 12ème: M. VAN DEN BUSSCHE, 13ème: M. COUTURIER Rémy, 14ème EX : Mme ALLEMAND, M. ANDRIES, 16ème: M. MOULIGNIER Etienne, 17ème: M. MARANDAT, 18ème M. BUDZINSKI, 19ème EX : M. CLISSON, M. BOCQUET, M. BARS, 22ème EX : M. NAZAIRE, M. MORISSET, 24ème EX : M. BAUDON, M. COIFFARD, M. DOUSSAU, M. MESLIER, 28ème: M. LUC, 29ème EX : M. TEXTIER, Mme AUDOIN, 31ème EX : M. LAPORTE, Mme LAFARGE Andrée, M. MOREAU Marcel, 34ème EX : M. BREGEAS Guy, M. GOMARD Léonide, M. PASQUIER, M. TROUSSICOT, 38ème EX : M. BENOIT J-Marie, M. BLEUVAIS M. BORREDON, M. ESSELY, M. LAVALLADE, Mme PAGNOUX, 44ème EX : M. DENEPOUX Lucien, M. LIVERTOUX.

Puis par ordre alphabétique :

MM. ALANORE, BARBEAU A., BARBEAU Yvon, BARRAUD L., BARRE, BENOIT S., BERTHAUD G., BLANCHET, BLANLOEUIL J.L., BONNET D., BORDRON, BOURDEAU Aimé, BOURDENS, BOUTHINON, BRAULT, BREGEAS F., BRENON A., BRENON J.,

1ère tranche : renforcement de la charpente, doublage des bardages par des agglos, isolation thermique et phonique de la façade EST, déplacement de la cuisine, extracteur d'air : 309 974 F. hors taxes.

2ème tranche : Faux plafonds, entrée, cabine de projection, escalier, remise, sanitaire femmes,

BRISSON, BUISSON, CAREL, CAUTE, CHABERNAUD, CHATEAU, Mme CHAUVERON, MM. COUTAN-CEAU, COUTURIER A., DEMERY, DESVAGES, DISSIRIEIX H., DEVAINE, DIXNEUF, DUBET, DUBOIS G., DUMAS, DUMEIX, EDELY C., FAYE, FERRE G., FEUILLATRE, FORGERON R., FOUCAUD, GATINEAU, GERMON A., GERMON R., GIBOZ, GIRARD, GIREAU C., GOURSAUD GUY, GUILLOTEAU A., HEINZ, HILAIRET, JAVEL M., LACHAISE, LALLEMEND, LALUI, LAURIERE, LAVAUD, LEOEUF J.P., LECARDONNEL, LECHAT, LIMOGE, LUCAS F., MANANT, MARCETEAU, MAROT M., MATHIEU, MAYOUX, MESNARD M., MESNIERA., MESNIER G., MILAN J., MOREAU G., MOUSNIER R., NANGLARD, NOTTEBAR, OGER, Mme PILLET, MM. POTIER, ROBERT, ROUSSEAU G., SARRES, SAUDOUX, SAUVET B., SIERRA, SOULARD C., SOULAT G., SOURY, TASCHER, TAULOU, Mme LACOSTE, MM. TRICHARD, VIDAUD A., VERGNAUD, VILLECHALANE.

Hors concours : Mme HOUARD.



C/ CATEGORIE FERMES FLEURIES :

1er prix : M. DEVIGNE,
2ème: M. TROUBAT, 3ème: M. PROUTEAU, 4ème: M. GUIBRE-TEAU, 5ème: Mme MIGNON, 6ème: M. GROLLEAU, 7ème: M. AUBRON, 8ème: M. PICARD, 9ème: Mme GAUTHIER.

isolation thermique et phonique des 3 autres façades : 474 866 F. hors taxes.

Coût total : 784 840 F. HT soit 930 820 F. TTC.

En même temps que la subvention, il sera demandé au Conseil Général, l'autorisation de commencer les travaux dès que possible, afin que le programme des manifestations prévues dans la salle puisse se réaliser.

AUGMENTATION DES TARIFS :

Une augmentation de 3 % des tarifs est autorisée par les Pouvoirs Publics. Le ticket de cantine passera de 6,10 F. à 6,30 F. et la carte de bus de 38 F. à 39,20 F.

Les prix de la garderie des jours de classe et du centre de loisirs du mercredi restent, pour l'instant, inchangés.

CIMETIERE :

Afin d'être en règle avec la loi, l'utilisation du caveau communal pendant plus de 48 heures imposerait un cercueil zingué (surcôt de 1 000 à 1 500 francs). Il sera conseillé aux familles d'utiliser en dépannage un caveau particulier.

D'autre part, les fosses devront être soit en béton armé, soit en agglomérés de 20 cm revêtus d'un enduit étanche de 2 cm.

Afin d'éviter des empiètements sur les concessions voisines, comme cela s'est déjà produit, des panneaux invitant les entrepreneurs de maçonnerie à demander à la mairie un responsable

du cimetière seront placés aux entrées de celui-ci.

DECISIONS DIVERSES :

-Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de terrain en haut de la route de chez Bâty, pour porter le chemin à 4 m.

-L'implantation d'un stop sera demandée sur la route LA COURONNE-FOUQUEBRUNE à son intersection avec la route MOUTHIER-FOUQUEBRUNE.

-Acceptation d'un lotissement de 5 lots chez Bâty, sous réserve de quelques modifications de voirie.

-Après accord de la S.N.C.F. Le Conseil décide l'acquisition de la cour de la gare (2 030 M²) pour le franc symbolique plus les frais.

Il sera demandé à la S.A.F.E.R. d'exercer son droit de préemption pour permettre à la commune d'acquiescer une parcelle de bois de 5 ha aux Rousselières, en vue notamment, de son exploitation pour le chauffage des écoles par copeaux de bois.

-Les logements de fonction de l'école sont chauffés au gaz. Le Conseil accepte les travaux nécessaires

pour que leurs installations soient branchées sur la chaudière à copeaux de bois. Mais une nouvelle étude de devis est demandée

-Le Conseil approuve l'intention manifestée par le S.I.V.O.S. du collège de LA COURONNE de garder la gestion du Collège (alors qu'elle pourrait être confiée au département) à condition que la convention lui permette de décider et financer les travaux par emprunt.

-Le Conseil autorise la rectification d'une erreur du cadastre aux Naulets, car il s'est avéré qu'un portail ancien se trouvait, sur le cadastre, situé sur la voie publique.

-La vente d'une partie de chemin rural, au Châtaignier, (en vue d'un échange) ayant été approuvée par le

Préfet, le prix de vente est fixé à 100 F.

INFORMATIONS :

-Il faut attendre la constitution du nouveau bureau de l'association foncière, avant de reprendre le projet de cession de ses chemins au domaine communal.

-Le Conseil est informé d'une enquête de la Préfecture au sujet du dépôt et de l'utilisation de déchets industriels de l'usine Rousselot sur une propriété des Naulets.

-Il est également informé qu'une salle d'informatique est en cours d'aménagement à l'école pour recevoir les 7 ordinateurs dont celle-ci va être dotée par l'Etat.

LA BOITE AUX LETTRES



Comme elle est triste la boîte aux lettres vide. Tu te souviens encore du plaisir éprouvé en voyant par la petite lucarne le carré blanc d'une enveloppe

Je ne transformerai pas ma signature donnant ainsi toute liberté à la critique, et qui sait, elle sera peut-être génératrice d'un autre poème.

Si vous estimez que votre journal ne peut pas porter de semblables écrits, mettez-les tout simplement au panier, mais si sa publication décidait bien des personnes à écrire à ceux qui sont seuls, à ceux qui souffrent, à ceux qui sont vieux et qui n'ont plus personne pour penser à eux, alors bien des boîtes aux lettres auraient un sourire d'amour.

Yves LAROCHE.

Celle de ton amour, que tu ouvrais en tremblant d'émotion.

Celle dont tu ne reconnaissais pas l'écriture, contenant le chèque bien-venu.

Celle de tes parents qui t'annonçait leur venue pour ton anniversaire avec les bras chargés de cadeaux.

Celle du percepteur que tu insultais dans l'ascenseur.

Celle de ton mari, qui prolongeait son voyage à l'étranger et qui te fait pleurer.

Comme tu es triste quand elle est vide la boîte aux lettres, car personne ne pense à toi.

C'est pourquoi je t'écris pour consoler ta peine, et ce matin, elle t'a souri la boîte aux lettres.

Yves LAROCHE.

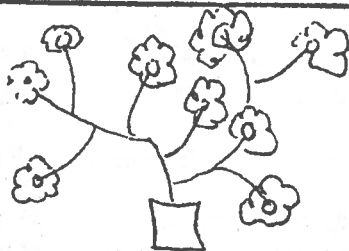


C'est avec plaisir que nous publions le texte de Monsieur LAROCHE, et nous l'en remercions.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que ce bulletin est le votre. Nous espérons que M. LAROCHE suscitera d'autres désirs d'expression.

Cher monsieur,

Dans les années de mon enfance, il m'arrivait d'écrire pour mon plaisir ce que l'on appelle "Des Nouvelles". Aujourd'hui hélas le temps me manque, mais tout récemment je me suis trouvé en présence



d'une série de boîtes aux lettres dans l'entrée d'une H.L.M. d'une commune presqu voisine de MOUTHIER, sur les dix ou quinze boîtes alignées, une seule n'avait pas de nom et pas de courrier, et pourtant elle était attribuée à une délicieuse jeune femme dont je ne puis révéler l'identité.

Elle m'a paru si triste cette boîte aux lettres que sur le champ j'ai écrit le petit poème que vous trouverez ci-inclus, et que vous pourrez faire paraître dans votre journal.

Dépôt légal septembre 85